



ARRÊTÉ	OBJET	DATE	PAGE
300-2024	Arrêté Municipal Temporaire portant réglementation du stationnement et de la circulation à l'occasion de « <b>Les Journées Européennes du Patrimoine</b> » - <b>centre-ville</b>	16/09/2024	610

### **Le Maire de la Ville de THANN (Haut-Rhin),**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants, L 2213-1 et suivants ainsi que L 2542-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R417-10, R325-1 à R325-13, R411-25 et R412-28 ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Vu** le Décret n° 2020-680 du 10 juillet 2020 ;

**Vu** le Code Pénal ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et l'arrêté ministériel du 6 décembre 2011 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Considérant** la manifestation dénommée « **Les Journées Européennes du Patrimoine** » avec animation rue Saint Thiebaut et spectacle parvis Place Joffre, organisée par la Ville de THANN, le **dimanche 22 septembre 2024** ;

**Considérant** le Plan Vigipirate en vigueur ;

**Considérant** qu'il appartient au Maire d'édicter les mesures de police nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique, afin d'assurer la sécurité des participants et des usagers de la voie publique ;

### **ARRETE :**

#### **STATIONNEMENT ET CIRCULATION :**

**Article 1 :** Le **dimanche 22 septembre 2024 de 08h00 à 18h00**, le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits **rue Saint Thiebaut**, tronçon compris entre la rue de la 1ere Armée et la rue des Généraux Ihler.

**Article 2 :** Le **dimanche 22 septembre 2024 de 12h00 à 18h00**, le stationnement de tout véhicule sera interdit **Place de la République**. Le parking sera réservé aux véhicules des Comédiens de Saint Théobald, dûment autorisés par la Ville et identifiés par un « laissez-passer ».

**Article 3 :** Conformément aux articles 1et 2, des interdictions et déviations seront mises en place comme suit :

- Rue Saint Thiebaut / rue de la 1ere Armée ;
- Rue Saint Thiebaut / rue des Généraux Ihler ;
- Place de la République.

#### **APPLICATION :**

**Article 4 :** La signalisation réglementaire et les déviations seront mises en place par les agents du Centre technique municipal et entretenues par les organisateurs. A la fin de la manifestation, la rue Saint Thiebaut et la Place de la République seront réouvertes à la circulation par l'organisateur (Ville de Thann).

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe (stationnement) ou de la quatrième classe (circulation). Les véhicules en stationnement gênant pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une mise en fourrière.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et ce, sans préjudice de la possibilité d'introduire dans le même délai un recours gracieux.

Article 7 : Le Directeur Général des Services de la Ville de THANN ainsi que les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles.

Thann, le **16 septembre 2024**

Gilbert STOECKEL  
Maire de THANN

Po  

Il est certifié que le présent arrêté est devenu exécutoire par l'accomplissement des formalités de notification et/ou de transmission au représentant de l'Etat en date du : **16/09/2024**

Destinataires :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THANN-GUEBWILLER
- M. le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de THANN
- M. le Commandant du Centre de Secours de THANN
- M. DIFFOR, responsable du service Maintenance Générale de la Ville
- M. HERIDA, responsable du Centre Technique Municipal
- Archives Mairie et Police Municipale
- **Requérant : Ville de THANN - service Culture**

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 17/09/2024 par Monsieur Gilbert STOECKEL – Maire de Thann